



République et canton de Genève

## Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 16 mai 2019, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

### PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) : VOTE DU CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE ET FINANCEMENT (CHF 75'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le vote d'un crédit d'investissement et financement d'un montant de CHF 150'000.- TTC, destiné à la mise en œuvre du Plan directeur communal de la ville de Chêne-Bougeries par le Conseil municipal, lors de sa séance du 9 mars 2017,

vu le préavis favorable, émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Territoire, lors de leur séance du 9 avril 2019,

vu le préavis favorable, émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 2 mai 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

**par 20 voix pour et 1 abstention,**

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 75'000.- TTC, destiné à poursuivre la mise en œuvre du projet de Plan directeur communal ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir cette dépense selon les modalités définies, pour le crédit d'engagement voté le 9 mars 2017, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » jusqu'en 2022.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2019.

Chêne-Bougeries, le 24 mai 2019

Florian GROSS  
Président du Conseil municipal